

Conférence de Glasgow sur le changement climatique : mardi 9 novembre 2021

La Conférence de Glasgow sur le changement climatique a continué d'être dominée par les discussions financières. Des réunions informelles-informelles, des discussions dirigées par les ministres et des discussions dirigées par la présidence se sont tenues tout au long de la journée.

Reprise du segment de haut niveau

Dans ses remarques liminaires, le président de la CdP 26, Alok Sharma (Royaume-Uni), a appelé à transformer la rhétorique de haut niveau en action, appelant à un « changement de vitesse » dans les négociations pour parvenir à un résultat ambitieux.

Ali Salajegheh, vice-président iranien, a déploré l'impossibilité du respect des engagements climatiques si son pays n'est pas en mesure de recevoir une aide internationale.

Isatou Touray, vice-présidente de la Gambie, a souligné la nécessité d'une action urgente, affirmant que son pays fait plus que sa juste part et que les autres pays devraient honorer leurs engagements passés.

Alexey Overchuk, vice-Premier ministre de la Fédération de Russie, a souligné l'objectif de la Russie d'atteindre le zéro net d'ici 2060, et a déclaré que la Russie resterait un fournisseur d'énergie fiable.

Aziz Abduqaxorovich Abdukhakimov, vice-Premier ministre d'Ouzbékistan, a parlé de son engagement à planter 200 millions d'arbres et a invité les parties à participer au Forum international de haut niveau sur l'énergie verte en 2022.

Les déclarations se sont poursuivies tout l'après-midi.

COP

Questions relatives au financement : Financement à long terme (FLT) : Les consultations informelles ont été co-modérées par Georg Børsting (Norvège), qui a sollicité les avis sur une itération du projet de texte.

Un groupe de pays en développement a appelé à plutôt « exprimer sa déception face au manque » que « prendre note » les efforts continus des pays développés pour atteindre l'objectif annuel de 100 milliards de dollars.

S'agissant de l'adaptation, les délégués ont débattu : de l'augmentation du financement de l'adaptation, les pays développés s'opposant à son doublement ; et des références aux finances publiques et aux environnements propices à la mobilisation de financements privés.

Les délégués ont également débattu des références à l'absence d'une définition convenue du financement climatique. Les pays en développement ont demandé qu'il soit convenu par la CdP 28 de s'aligner sur le nouvel objectif quantitatif collectif. Les pays développés ont souligné que ces éléments devraient être abordés dans les discussions du Comité permanent sur les finances (CPF). Un pays développé a averti que toute définition convenue aurait des implications pour les rapports sur le soutien et pour ce qui compte comme action climatique. Un autre pays développé a déclaré qu'une définition convenue devrait tenir compte de la portée croissante de l'adaptation. Les consultations informelles se sont poursuivies.

Mise au point et transfert de technologies : examen de la constitution du conseil consultatif du Centre et réseau des technologies climatiques (CRTC) : Au cours de consultations informelles co-modérées par Mareer Husny (Maldives), les

représentants du CRTC ont répondu aux questions des parties sur les coûts de l'assistance des membres du conseil consultatif aux réunions et sur l'efficacité du Conseil consultatif.

Un pays non visé à l'annexe I a suggéré d'augmenter le nombre de membres du Conseil consultatif de 16 à 18 et d'assurer une représentation géographique équitable de chaque groupe régional de la CCNUCC. Un groupe a souligné la nécessité d'un représentant des pays les moins avancés (PMA) au sein du Conseil.

Un pays développé a convenu de la nécessité d'améliorer la représentation de certains pays en développement, mais a préféré ne pas augmenter le nombre de membres du Conseil. Le délégué, appuyé par d'autres, a proposé d'inclure des représentants d'organisations de peuples autochtones, d'ONG de jeunesse et du groupe des Femmes et du genre. Un autre pays développé a souligné la nécessité : d'un équilibre entre les pays visés à l'Annexe I, les pays non visés à l'Annexe I et les ONG ; d'un équilibre entre les régions ; et de s'assurer de l'efficacité de l'organisation.

Les co-facilitateurs élaboreront un projet de texte et les consultations informelles-informelles se poursuivront.

Deuxième examen du CRTC : Dans des consultations informelles, la co-facilitatrice Madeleine Diouf Sarr (Sénégal) a invité les parties à présenter leurs observations sur un projet de décision.

Les pays ont débattu de l'opportunité ou de la manière de reconnaître l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) dans le projet de décision. Plusieurs pays et groupes en développement ont préféré remplacer « ONUUDI » par « les membres du consortium du PNUE », soulignant que l'arrangement entre le PNUE et l'ONUUDI n'a pas été décidé par la CdP. Plusieurs pays développés ont noté les contributions financières de l'ONUUDI et ont apporté leur appui au maintien de la référence dans le texte.

Un représentant de l'ONUUDI a ensuite présenté un rapport de la collaboration avec le PNUE.

Les parties ont convenu de mettre ce désaccord de côté et de continuer à travailler sur le reste du projet de décision dans des consultations informelles-informelles.

Rapports des Parties non visées à l'annexe I : Groupe consultatif d'experts (GCE) : Dans des consultations informelles, le co-facilitateur Gertraud Wollansky (Autriche) a sollicité des observations sur une annexe à un projet de décision, portant sur le mandat révisé du GCE. Wollansky a demandé aux parties de s'abstenir de s'engager sur le texte relatif à la composition du GCE, dans lequel les points de vue sont restés divergents, et de se concentrer plutôt sur les domaines où ils peuvent trouver un accord. Les Parties ont fourni des observations paragraphe par paragraphe, échangeant des points de vue sur, entre autres, l'opportunité : d'inclure une référence spécifique à l'Afrique aux côtés des PMA et des PEID, ou, à défaut, d'utiliser une référence plus générale aux « pays les plus vulnérables » comme nécessitant une attention particulière ; et de supprimer une disposition générale selon laquelle le GCE mettra en œuvre tout autre mandat que le CMA pourrait lui confier.

Les co-facilitateurs rendront compte des progrès et transmettront les questions en suspens à la présidence.

CMA

Questions relatives au financement : nouvel objectif quantitatif collectif sur le financement climatique : Dans des consultations informelles, les co-facilitateurs Outi Honkatukia (Finlande) et Zaheer Fakir (Afrique du Sud, facilitateur par vidéo) ont présenté la troisième itération du projet de texte, invitant

à des points de vue sur les domaines de convergence et sur la façon de réduire les options restantes. Les Parties ont accueilli favorablement le texte en tant que base pour la poursuite des discussions.

Une large convergence a été entendue sur : le soulignement que le nouvel objectif financier doit refléter et contribuer à l'objectif de température à long terme de l'Accord de Paris ; et l'inadéquation des défenseurs de haut niveau aux délibérations.

Concernant la structure institutionnelle, un désaccord subsistait sur la question de savoir s'il devrait y avoir un comité spécial, un groupe de travail spécial ou des ateliers. Un groupe de pays en développement a demandé où existerait un espace de négociation dans le cadre de l'option de l'atelier, certains pays développés suggérant un point à l'ordre du jour de la CMA. D'autres pays en développement ont exprimé leurs préférences entre un comité spécial ou un groupe de travail, prêt pour une certaine souplesse. Certains pays développés, tout en préférant les ateliers, ont exprimé leur souplesse pour discuter d'un groupe de travail spécial.

Au sujet des éléments de fond, plusieurs pays développés ont souligné la nécessité de ne pas préjuger de la décision finale. Certains groupes de pays en développement ont déclaré que l'objectif devrait inclure des caractéristiques de qualité, de quantité et d'accès, ainsi que des accords de transparence. D'autres ont demandé d'y inclure le montant de 1 300 milliards de dollars et un équilibre de 50 % entre l'atténuation et l'adaptation.

Concernant le calendrier, de nombreux pays en développement ont préféré 2023 tandis que de nombreux pays développés ont préféré 2024, un pays développé exprimant la flexibilité.

D'autres observations ont porté sur : la liste des questions de directives ; l'étendue de la participation des parties prenantes, certains pays développés affirmant que les parties prenantes devraient être impliquées dans les délibérations sur les éléments, mais pas sur la structure ou la détermination de l'objectif ; et les éléments de l'annexe, qui précisent le mandat d'un groupe de travail spécial ou d'un comité spécial, qui devraient être inclus dans le texte de la décision.

Les consultations informelles se sont poursuivies.

Compilation et synthèse de, et rapport de synthèse sur, l'atelier en session sur les communications biennales des données relatives à l'article 9.5 de l'Accord de Paris (transparence financière ex ante) : des consultations informelles ont été co-modérées par Carlos Fuller (Belize), qui a invité des avis sur le projet de texte.

Les délégués ont débattu des appels à ce que les pays développés rendent compte de « tous les types d'informations » spécifiés dans l'annexe à la décision 12/CMA.1 (types d'informations à fournir), les pays développés soulignant que certaines informations doivent être déclarées « comme disponibles » ou « au cas échéant ».

Un groupe de pays en développement a appelé à la suppression des références aux rapports par d'autres parties fournissant des ressources, notant que ces rapports sont volontaires.

Les discussions ont également porté sur la collecte des informations issues des premières communications biennales, les pays en développement soulignant la nécessité pour les pays développés de prendre en ligne de compte les informations sur les domaines à améliorer lors de l'élaboration de leurs prochains rapports. Les co-facilitateurs prépareront une nouvelle itération du projet de texte.

Rapport du Comité d'adaptation et Objectif mondial d'adaptation (OMA) : La présidente du SBI, Marianne Karlsen (Norvège), a facilité les consultations, introduisant une note sur le programme de travail sur l'OMA. La note contenait un préambule et exposait des options sur l'organisation et les délais, la portée et les modalités.

Concernant le préambule, certains groupes de pays en développement ont suggéré une référence explicite à l'article 2 (l'objectif en matière de température) de l'Accord de Paris et aux défis méthodologiques, conceptuels et politiques dans les travaux du Comité d'adaptation. Certains pays développés ont demandé que les solutions suggérées par le Comité soient incluses.

Au sujet de l'organisation, trois options ont été présentées pour savoir si le programme de travail serait exécuté : par les organes subsidiaires (OS) ; sous l'autorité des Présidences de la CMA ; ou par le comité d'adaptation. Plusieurs parties et groupes ont préféré la première option, notant à la fois la rotation annuelle des présidences et la lourde charge de travail de la commission. Un pays en développement a préféré la deuxième option, affirmant que le travail nécessite des directives de haut niveau. Plusieurs ont convenu que le Comité pourrait jouer un rôle technique de soutien. Plusieurs pays développés ont préféré la troisième option, contrée par un groupe de pays en développement.

Concernant les délais, plusieurs groupes de pays en développement ont préféré « établir et lancer » à la CMA 3, un programme de travail de deux ans, assortis de travaux commençant en 2022, et un rapport annuel commençant à la CMA 4 (2022).

Au sujet du champ d'application, les parties ont suggéré des modifications textuelles, y compris l'opportunité de se référer : au principe d'équité et de responsabilités communes mais différenciées ; une « compréhension conceptuelle » de l'OMA ; l'évitement de toute « charge supplémentaire » ou de « charge supplémentaire de déclaration » pour les pays en développement ; du niveau infranational ; et des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Karlsen rendra compte à la présidence et aux ministres désignés pour diriger les discussions sur l'adaptation.

COP/CMA

Questions relatives au CPF : Dans des consultations informelles, les co-facilitateurs Richard Muyungi (Tanzanie) et Gard Lindseth (Norvège, facilitateur par vidéo) ont sollicité les observations des parties sur les projets de décisions de la CdP et de la CMA. Muyungi a présenté le projet de décision de la CdP contenant des sections sur la quatrième évaluation biennale et un aperçu des flux de financement climatique, le premier rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris (NDR), et le rapport du CPF.

Un pays développé a déclaré que de nombreux éléments de leurs communications écrites manquaient dans le texte. Muyungi a expliqué qu'ils ont essayé de produire un texte équilibré basé sur les points de vue de toutes les parties.

Concernant l'évaluation biennale, une grande partie de la discussion s'est concentrée sur la question de savoir si la décision doit souligner l'absence d'une définition convenue du financement climatique et demander au CPF de poursuivre ce travail.

De nombreux pays en développement ont souligné l'importance d'avoir une définition claire, notant que la CdP 25 a mandaté le CPF pour travailler sur des définitions opérationnelles du financement climatique.

Plusieurs pays développés n'étaient pas d'accord, un pays remettant en question la valeur d'une définition convenue étant donné l'approche ascendante de l'Accord de Paris.

Certains pays en développement ont suggéré de faire référence à l'article 2 (objectifs) en plus de l'article 2.1 (c) (rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire vers de faibles émissions de GES et un développement résilient au changement climatique) lorsqu'ils exhortent les parties à assurer la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Concernant les rapports de non-remise, les pays développés se sont opposés à la modification de la périodicité des rapports de non-remise de quatre à deux ans.

Concernant le rapport du CPF, un pays en développement a souligné les défis liés à la pandémie, entre autres, et, soutenu par plusieurs autres, s'est opposé au « regret » que le CPF n'ait pas été en mesure de se conformer à son mandat en produisant un projet de directives aux entités opérationnelles du mécanisme financier.

Les co-facilitateurs fourniront une nouvelle itération du projet de texte et les réunions informelles se poursuivront.

Dans les couloirs

La deuxième semaine de leur réunion, les CdP sont toujours sur le « fil du couteau », a expliqué un délégué chevronné, ajoutant que celle-ci ne fait pas exception. A la dernière réunion à Madrid, les pays étaient « très, très proches » d'un accord sur l'article 6, mais celui-ci s'est effondré à la dernière minute. En essayant à nouveau à Glasgow, lui – et beaucoup d'autres – espèrent que le Rulebook de Paris sera enfin achevé.

Il semble que certains éléments se rejoignent. Les ministres ont désormais deux options pour les calendriers communs, contre neuf auparavant. Les discussions techniques au titre de l'article 6 sont terminées et les parties partagent maintenant leurs préoccupations sur les questions cruciales avec les ministres facilitateurs de Singapour et de Norvège. Cela peut être une transition délicate du niveau technique au niveau politique, surtout si les questions ne sont pas toutes transmises ensemble. Les décisions viennent souvent en paquets, et il est utile de voir toutes les pièces à la fois. Les jours suivants nécessitent une stabilité et, a expliqué le vétéran, « les choses dépendront de la façon dont le processus est géré ».

Il y a des questions dormantes qui pourraient faire pencher la balance sur ce fil de couteau. La gouvernance du Mécanisme international de Varsovie est exactement l'une de ces questions. Il semble que les positions soient plus ancrées que jamais, malgré le retour des Etats-Unis dans l'Accord de Paris. L'enjeu est de savoir si l'organe directeur de l'Accord de Paris, seul ou avec celui de la Convention, régira en fin de compte les questions de pertes et dommages. Les positions varient, certaines préférant « refléter » les décisions d'un organe dans l'autre, ce qui serait « clairement », selon le délégué chevronné, « un signal de ne pas y aller ».

Et bien sûr, la pandémie se profile. Après que plusieurs négociateurs, dont le coordinateur financier du G-77/Chine, se soient révélés positifs pour la COVID-19, d'autres ont dû s'isoler. Ce sont des négociateurs clés pour l'issue des pourparlers. Leur santé peut être la clé d'un résultat sain à Glasgow.